



INFORMATIONS GENERALES

Formation Initiale en Arbitrage (FIA) – Saison 2026/2027 :

Le District du Lot de Football organise une Formation Initiale en Arbitrage (FIA) pour la saison 2026/2027. Cette formation est ouverte à toutes les personnes souhaitant devenir arbitre officiel et s'investit dans le football lotois.

Le samedi 03 et dimanche 04 octobre 2026 toute la journée de 8 h à 17 h au complexe sportif de LHOSPITALET (46170).

Le samedi 10 octobre 2026 demi-journée de 8 h à 12 h au complexe sportif de LHOSPITALET (46170)

Le samedi 17 octobre 2026 toute la journée de 8 h à 18 h au siège du District du Lot de football à CAHORS (46000).

Les modalités d'inscription vous seront données ultérieurement.

RAPPEL TOLERANCE ZERO :



Scénarios d'interruption de match Tolérance zéro

- **Situation 1 : interruption < 5 min** Sans retour au vestiaire (renouvelable)
Si sécurité des acteurs et spectateurs n'est pas en jeu.
Échange entre arbitre, les deux capitaines et délégué.
Ex: Chants haineux ou homophobes
Jets de projectiles sans cible
- **Situation 2 : interruption > 5 min** Et retour au vestiaire
Si sécurité des acteurs ou spectateurs est en jeu.
Échange entre arbitre, délégué et responsable sécurité du club recevant et adversaire.
Identification des instigateurs et demande d'expulsion.
Ex: Bagarre en tribune
Menaces +++ contre arbitres et/ou joueurs
- **Situation 3 : arrêt automatique** Avec retour au vestiaire
En cas de blessure ou agression physique d'un acteur du jeu en raison d'incidents en tribune.
Échange entre arbitres, capitaines, délégués et membres de chaque club.
Ex: Jet de pierre, de bouteille d'eau ou autre projectile sur un arbitre ou joueur.
- **Situation 4 : arrêt de la rencontre**
Si les situations 1 et 2 persistent malgré plusieurs arrêts de jeu.
Ex: Match suspendu à plusieurs reprises sans amélioration.



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois, une seule et même passion.

REGLEMENT CDA du LOT EXCLUSION TEMPORAIRE (Carton Blanc)

1- CHAMP D'APPLICATION

L'exclusion temporaire est une sanction administrative qui s'applique aux
Championnats du District et toutes les Coupes du LOT & la Coupe Occitanie
SENIORS FEMININES & MASCULINS
JEUNES FEMININES & MASCULINS

A partir des U13 pour les compétitions à 11 & à 8.

Ne concerne pas le Foot Animation.

L'exclusion temporaire ne s'applique pas en Coupe de France et en Coupe Gambardella.

2- MOTIF DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Un joueur de champ, un remplaçant ou un dirigeant présent sur le banc de touche sera exclu temporairement pour le motif :

- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants

Pour les autres motifs d'avertissement qui sont spécifiés dans la LOI 12, le joueur recevra un CARTON JAUNE.

3- PERSONNES CONCERNEES : JOUEURS, REMPLACANTS ET COACH PRESENTS SUR LE BANC DE TOUCHE :

- Tous les joueurs présents sur le terrain ainsi que les personnes présentes sur le banc de touche peuvent faire l'objet d'une exclusion temporaire pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.
- Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc, dans le cadre des pouvoirs disciplinaires qui lui sont conférés par les Lois du Jeu. Cette sanction entraîne immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée.
- Si le capitaine est le gardien de but ce sera le vice-capitaine désigné en début de rencontre qui subira l'exclusion temporaire, dans les conditions générales d'application du protocole relatif aux exclusions temporaires.
- Si un remplaçant reçoit un carton blanc en étant sur le banc de touche il devra attendre 10mn avant de pénétrer sur le terrain s'il doit remplacer un joueur de champ et son équipe évoluera à 10 durant cette période.

4- MODALITES

L'arbitre notifiera à la personne l'exclusion temporaire en montrant le CARTON BLANC.

Pour un membre de l'encadrement présent sur le banc de touche, il faudra faire sortir le capitaine de l'équipe concernée et c'est le vice-capitaine désigné en début de rencontre qui le remplacera durant cette exclusion temporaire. Les personnes exclues temporairement pourront rester sur le banc de touche.

5- DUREE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

La durée de l'exclusion temporaire est égale à Dix (10) minutes et c'est l'arbitre seul qui en fait le décompte.

6- NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE.

L'arbitre notifiera à la personne concernée l'exclusion temporaire en montrant le carton blanc. Pour le motif exclusif de : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.

Chaque équipe ne peut recevoir qu'une seule exclusion temporaire de son capitaine par match en conséquence d'un carton blanc adressé à l'un de ses officiels sur le banc de touche. En cas de nouveau comportement contestataire d'un encadrant de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu (avertissement ou exclusion de l'encadrant), sans recourir à une nouvelle exclusion temporaire du capitaine.

Un joueur ou un membre de l'encadrement qui après un premier carton blanc manifeste à nouveau sa désapprobation sera EXCLU du terrain et du banc.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Blanc = **1 CARTON ROUGE**

Pour un membre de l'encadrement il sera exclu définitivement.

Au cours d'un même match, un joueur ou dirigeant qui a déjà reçu un carton blanc qui a fait l'objet d'une exclusion temporaire et qui reçoit un Carton Jaune pour un autre motif prévu dans la LOI 12 sera exclu définitivement.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Jaune ou inversement = **CARTON ROUGE**

Le capitaine ou le vice-capitaine qui aura effectué une exclusion temporaire qui a été cause par le comportement d'un dirigeant, s'il reçoit un carton blanc ou jaune ne sera pas exclu.

7- DECOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Le décompte de la durée de la sanction commence à partir du moment où le jeu à repris. Le décompte et la durée est du seul ressort de l'Arbitre Central ou de l'Arbitre Assistant Officiel si celui du centre lui délègue.

En conséquence il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.

A l'issue des 10mn, le joueur sanctionné pourra revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre et de même l'équipe pourra à nouveau être complétée si cela a concerné un membre de l'encadrement. L'arbitre permettra au joueur de revenir sur le terrain à hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu, sauf dans le cas où le joueur exclu temporairement est remplacé.

Le joueur exclu temporairement ne pourra être remplacé durant la durée de la sanction. Passé ce délai, son équipe pourra procéder à son remplacement sans qu'il soit obligé de revenir sur le terrain. Il sera considéré comme remplaçant et pourra reprendre part au jeu au cours de la partie.

8- STATUT DU JOUEUR OU DU MEMBRE DE L'ENCADREMENT

La personne exclue temporairement est considérée comme faisant partie intégrante de l'équipe. A ce titre il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel. Il pourra rester sur le banc pour toute la durée de la sanction, ou s'échauffer si nécessaire.

9- NOMBRE DE JOUEURS EXCLUS TEMPORAIREMENT POUR UN MATCH

Au cas où une équipe se trouvait réduite à moins de 8 joueurs, la rencontre sera arrêtée par l'arbitre en application des lois du jeu. Dans ce cas l'arbitre devra compléter la feuille de match en précisant le motif de l'arrêt de la rencontre et rédiger un rapport circonstancié qu'il adressera à la Commission Juridique et au secrétariat du District.

10- SANCTIONS

L'exclusion temporaire sera mentionnée sur la feuille de match dans la colonne « Divers » avec le sigle « ET »

L'exclusion temporaire ne pourra pas entraîner une amende financière suivant la décision du Comité Directeur du District.

11- GESTION DE LA FIN DE RENCONTRE

Si la période d'exclusion temporaire n'est pas entièrement purgée à la fin de la première période, le temps restant est reporté sur la seconde période.

Si l'exclusion temporaire est encore en cours à la fin du match, alors le joueur est considéré comme ayant purgé sa sanction.

Le joueur exclu temporairement est autorisé à participer à la séance de tirs au but, celle-ci constituant une procédure de départage distincte du match et à laquelle l'exclusion temporaire ne s'applique pas

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

TIRAGE 1^{ER} TOUR COUPE DU FRANCE SENIOR MASCULIN DES 22 ET 23 AOUT 2026



EDITION 2026-2027

POULE LOT

Tirage au sort du 21/07/2026. Les rencontres sont programmées les 22 et 23/08/2026

M 01	Puylèveque Prayssac 1 (D1)	/	Ent Fons Fca 1 (D2)
M 02	Labathude 1 (D4)	/	Lalbenque-Fon 1 (D1)
M 03	St Cypr.-Mont 1 (D2)	/	Fc Du Haut Quercy 1 (D1)
M 04	Beduer Faycelles Us 1 (D4)	/	U.S. Puybrun Tauriac 1 (D3)
M 05	Lacapelle Football 1 (D2)	/	Montcabrier 1 (D2)
M 06	Ent Souillac Lg 1 (D1)	/	F.F. Mauroux 1 (D2)
M 07	Ent. Segala F. 1 (D2)	/	St Paul Loubr 1 (D3)
M 08	St Matre-Le B 1 (D4)	/	A.S. Livernon 1 (D2)
M 09	Ent Mayrinhac S.C. 1 (D2)	/	Pradines Svd Olt 1 (D2)
M 10	Degagnac 1 (D4)	/	Begoux Arcambal 1 (D2)
M 11	Cazals-Montcl 1 (D1)	/	Crays/Catus3c 1 (D1)
M 12	Causse Limargue F.C 1 (D1)	/	Ent. Bouriane F.C. 1 (D1)

TIRAGE 2nd TOUR COUPE DU FRANCE SENIOR MASCULIN DES 29 ET 30 AOUT 2026 :



EDITION 2026-2027

POULE LOT

Tirage au sort du 21/07/2026. Les rencontres sont programmées les 29 et 30/08/2026

M 01	Labathude 1 (D4) ou Lalbenque-Fon 1 (D1)	/	Val Roc Foot 1 (R3)
M 02	Beduer Faycelles Us 1 (D4) ou U.S. Puybrun Tauriac 1 (D3)	/	Elan Marivalois 1 (R3)
M 03	St Matre-Le B 1 (D4) ou A.S. Livernon 1 (D2)	/	Ent. Segala F. 1 (D2) ou St Paul Loubr 1 (D3)
M 04	Figeac Capdenac Qfc 1 (R2)	/	Cahors F.C. 1 (R2)
M 05	Puylèveque Prayssac 1 (D1) ou Ent Fons Fca 1 (D2)	/	Af Biars Bretenoux 1 (R1)
M 06	St Cypr.-Mont 1 (D2) ou Fc Du Haut Quercy 1 (D1)	/	Ent Souillac Lg 1 (D1) ou F.F. Mauroux 1 (D2)
M 07	Lacapelle Football 1 (D2) ou Montcabrier 1 (D2)	/	Causse Limargue F.C 1 (D1) ou Ent. Bouriane F.C. 1 (D1)
M 08	Degagnac 1 (D4) ou Begoux Arcambal 1 (D2)	/	Ent Mayrinhac S.C. 1 (D2) ou Pradines Svd Olt 1 (D2)
M 09	Haut Cele F.C. 1 (D1)	/	Cazals-Montcl 1 (D1) ou Crays/Catus3c 1 (D1)

ENGAGEMENTS COUPE D'OCCITANIE SENIOR MASCULIN – POULE LOT :

Coupe Occitanie Intersport Seniors/ Districts		Poule Lot		1
Club	Nom	Grille/ Tour	Terrain	
565091	Beduer Faycelles Us 1 (D4)	1 Q	460210101	STADE MUNICIPAL à BEDUER
542847	Af Biars Bretenoux 1 (R1 SEN)	1 Q	460290101	STADE MUNICIPAL 1 à BIARS SUR CERE
545076	Cahors F.C. 1 (R2 SEN)	1 Q	460420101	COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 1 à CAHORS
553855	Lacapelle Football 1 (D2)	1 Q	460420301	STADE LACAPELLE à CAHORS
548858	Ent.Eccf Causse Sud 1 (D2)	1 Q	460450101	STADE LE CUZOUL à CAJARC
549360	Crays/Catus3c 1 (D1)	1 Q	460640101	STADE MUNICIPAL à CATUS
525809	Cazals-Montd 1 (D1)	1 Q	460660101	STADE MUNICIPAL à CAZALS
522122	Degagnac 1 (CDF)	1 Q	460870101	STADE MUNICIPAL à DEGAGNAC
554299	Pradines Svd Olt 1 (D2)	1 Q	462240101	STADE HENRI BARRAU 1 à PRADINES
541889	Figeac Capdenac Qfc 1 (R2 SEN)	1 Q	461020101	STADE DU CALVAIRE - MARCEL COSTE à FIGEAC
550921	Begoux Arcambal 1 (D2)	1 Q	460070101	STADE MUNICIPAL à ARCAMBAL
527945	Effca 1 (D2)	1 Q	461080101	STADE DE LA DOURMELLE à FONS
533064	Grealou 1 (D2)	1 Q	461290101	STADE MUNICIPAL à GREALOU
517796	Labast. Murat 1 (D2)	1 Q	461380101	STADE SOL ROQUES LABASTIDE MURAT à COEUR DE CAUSSE
581896	Elan Marivalois 1 (R3 SEN)	1 Q	461430101	STADE BEL AIR à LACAPELLE MARIVAL
547122	Lalbenque-Fon 1 (D1)	1 Q	461090101	STADE ROBERT POUSSOU à FONTANES
548248	Ent. Segala F. 1 (D2)	1 Q	463110101	STADE MUNICIPAL1 à SOUSCEYRAC EN QUERCY
542833	Ent. Bouriane F.C. 1 (D1)	1 Q	463340101	STADE MUNICIPAL à LE VIGAN
552148	A.S. Livernon 1 (D2)	1 Q	461760101	STADE MUNICIPAL à LIVERNON
542831	Val Roc Foot 1 (R3 SEN)	1 Q	462930101	STADE RENÉ LESPINASSE à ST SOZY
519734	Cazillac 1 (D4)	1 Q	462320101	STADE DU PONT à LES QUATRE ROUTES
516970	Emsc 1 (D2)	1 Q	461890101	STADE MUNICIPAL à MAYRINHAC LENTOUR
531265	Montcabrier 1 (D2)	1 Q	461990101	STADE MUNICIPAL1 à MONTCABRIER
540626	Puyleveque Prayssac 1 (D1)	1 Q	462250101	STADE MUNICIPAL à PRAYSSAC
514941	U.S. Puybrun Tauriac 1 (D3)	1 Q	462290101	STADE MUNICIPAL à PUYBRUN
553195	E.S.L.G 1 (D1)	1 Q	461180101	STADE MUNICIPAL à GIGNAC
544816	St Cypr.-Mont 1 (D2)	1 Q	462010101	STADE GEORGE MOURNE à MONTCUQ EN QUERCY BLANC
521349	St Germain 1 (D3)	1 Q	462670101	STADE MUNICIPAL à ST GERMAIN BEL AIR
522106	St Paul Loubr 1 (D3)	1 Q	462870101	STADE CHRISTOPHE VERGNET à ST PAUL FLAUGNAC
542832	Causse Limargue F.C 1 (D1)	1 Q	463170101	STADE MUNICIPAL à THEGRA
541254	Fchq 1 (D1)	1 Q	460580101	PLAINE DE JEUX DE LA SOLE à CARENNAC

PLANNING COMPETITIONS SENIORS MASCULINS - SAISON 2026/2027

DATES	D1	D2	D3	D4	R1	R2	R3	Cpe France	Cpe Occitanie	Cpe Bondoux	Cpe Laville	Cpe Rés A	Cpe Rés B
août-26													
sam 22/dim 23								T1					
sam 29/dim 30								T2					
sept-26													
sam 5/dim 6	J1				J1	J1	J1						
sam 12/dim 13	MR				MR	MR	MR	T3	Cadrage				
sam 19/dim 20	J2	J1	J1	J1	J2	J2	J2						
sam 26/dim 27	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	T4	T1				
oct-26													
sam 3/dim 4	J3	J2	J2	J2	J3	J3	J3						
sam 10/dim 11	MR	MR	MR	MR	MR	CO/MR	CO/MR	T5	T2				
sam 17/dim 18	J4	J3	J3	J3	J4	J4	J4						
sam 24/dim 25	MR	MR	MR	MR				T6	T3				
nov-26													
sam 31/dim 1	J5	J4	J4	J4	J5	J5	J5						
sam 7/dim 8	J6	J5	J5	J5	J6	J6	J6						
Mercredi 11/11	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR						
sam 14/dim 15	MR	MR	MR	MR				T7	T4 (dernier T Dist)				
sam 21/dim 22	J7	J6	J6	J6	J7	J7	J7						
sam 28/dim 29	J8	J7	J7	J7	J8	J8	MR	T8					
déc-26													
sam 5/dim 6	J9	J8	J8	J8	J9	J9	J8						
sam 12/dim 13	J10	J9	J9	J9	J10	J10	J9						
sam 19/dim 20	J11	MR	MR	MR	MR	MR	MR	1/32èmes					
vendredi 25 (Noël)	T R E V E												
sam 26/dim 27													
janv-27													
vendredi 1er													
sam 2/dim 3													
sam 9/dim 10	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	1/16èmes	1/32èmes				
sam 16/dim 17	FUTSAL				J11	J11	J10						
sam 23/dim 24					J12	J12	MR						
sam 30/dim 31					J13	J13	J11						
févr-27													
mercredi 03								1/8èmes					
sam 6/dim 7	MR	MR	MR	MR	J14	J14	J12			T1	T1	T1	T1
sam 13/dim 14	J12	J10	J10	J10	MR	MR	MR		1/16èmes				
sam 20/dim 21	J13	J11	J11	J11	J15	J15	J13						
sam 27/dim 28	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR		1/8èmes	1/8èmes	1/8èmes	1/8èmes	1/8èmes
mars-27													
mercredi 3								1/4					
sam 6/dim 7	J14	J12	J12	J12	J16	J16	J14						
sam 13/dim 14	J15	J13	J13	J13	J17	J17	MR						
sam 20/dim 21	J16	J14	J14	J14	J18	J18	J15						
sam 27/dim 28 (Pâques)	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR		1/4				
lundi 29	MR	MR	MR	MR									
avr-27													
sam 3/dim 4	MR	MR	MR	MR	J19	J19	J16			1/4 de F	1/4 de F	1/4 de F	1/4 de F
sam 10/dim 11	J17	J15	J15	J15	J20	J20	J17						
sam 17/dim 18	J18	J16	J16	J16	J21	J21	MR						
mercredi 21								1/2					
sam 24/dim 25	MR	MR	MR	MR	J22	J22	J18			1/2 F	1/2 F	1/2 F	1/2 F
mai-27													
sam 1er/dim 2	J19	J17	J17	J17	J23	J23	J19						
Jeudi 6 (Ascension)	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR					Finale	Finale
sam 8/dim 9	J20	J18	J18	J18	J24	J24	J20						
sam 15/dim 16	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	FINALE	1/2				
lundi 17 (Pentecôte)	MR	MR	MR	MR									
sam 22/dim 23	J21	MR	MR	MR	J25	J25	J21						
sam 29/dim 30	J22	Finale	Finale	Finale	J26	J26	J22						
juin-27													
sam 5/dim 6					Barrages	Barrages	Barrages		FINALE	Finale	Finale		
sam 12/dim 13					Barrages	Barrages	Barrages						
sam 19/dim 20							Barrages						
sam 26/dim 27													

MR : match de rattrapage

COMPOSITION POULES CHAMPIONNAT SENIOR MASCULIN D1 – D2 – D3 :

A la suite de la création de l'entente ECCF/CAUSSE SUD, les équipes 2 de l'ESG (en D2) et de BOURIANE (en D3) ont été repêchées.

Rappel : les engagements pour la D4 ont été prolongés jusqu'au vendredi 31 juillet prochain.

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

COMPOSITION DES POULES 2026-2027

D1
➤ BOURIANE
➤ CAHORS 2
➤ CAUSSE LIMARGUE
➤ CAZALS MONTCLERA
➤ ELAN MARIVALOIS 2
➤ ESLG
➤ FCHQ
➤ FIGEAC CAPDENAC QF 2
➤ HAUT CELE
➤ LALBENQUE FONTANES
➤ PPFC
➤ US CATUS 3C

D2

POULE A
➤ BEGOUX/ARCAMBAL
➤ ECCF/CAUSSE SUD
➤ LACAPELLE FOOT
➤ LA FORTUNIERE
➤ LALBENQUE FONTANES 2
➤ MAUROY
➤ MONTCABRIER
➤ PPFC 2
➤ PSV D'OLT
➤ ST CYPRIEN/MONTCUQ

POULE B
➤ BIARS BRETENOUX 3
➤ CAUSSE LIMARGUE 2
➤ ESLG 2
➤ FCHQ 2
➤ FIGEAC CAPDENAC 3
➤ FONS
➤ GREALOU
➤ LIVERNON
➤ MAYRINHAC/ST CERE
➤ SEGALA FOOT

D3

POULE A
➤ BEGOUX/ARCAMBAL 2
➤ CAZALS MONTCLERA 2
➤ ECCF/CAUSSE SUD 2
➤ ELVL
➤ LACAPELLE FOOT 2
➤ MONTCABRIER 2
➤ PSV D'OLT 2
➤ ST PAUL LOUBRESSAC
➤ SALVIAC
➤ US 3C CATUS 2

POULE B
➤ BIARS BRETENOUX 4
➤ BOURIANE FC 2
➤ ELAN MARIVALOIS 3
➤ HAUT CELE 2
➤ LISSAC ET MOURET
➤ MAYRINHAC/ST CERE 2
➤ PUYBRUN
➤ SAINT GERMAIN
➤ SEGALA FOOT 2
➤ VAL ROC 2

ENGAGEMENTS FUTSAL SENIOR MASCULIN :

L'engagement Futsal en sénior masculin pour les niveaux de D1 et de D2 a été rendu obligatoire par un vote lors de l'Assemblée Générale d'été du District du 20 juin dernier. Aussi, toutes les équipes évoluant en D1 et D2 pour cette saison ont été engagées d'office.

Concernant les équipes de D3 et de D4, elles sont libres de s'engager, via Footclubs, jusqu'au 19 décembre prochain.

Les dates identifiées sont les 16 et 17 ; 23 et 24 ; 30 et 31 janvier 2027. Tarif engagement : 20 euros/équipe.

COMMISSION DES FEMININES

ENGAGEMENTS SENIOR FEMININ :

Les engagements pour les championnats à 11 et à 8 en sont désormais ouverts pour la prochaine saison dans FOOTCLUBS.

La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 31 juillet prochain.**

Nous vous invitons à effectuer vos démarches dans les délais impartis afin de garantir la participation de votre club aux compétitions de la saison à venir.

COMMISSION DES JEUNES

DATES LIMITES DES ENGAGEMENT DES EQUIPES FEMININES ET JEUNES SAISON 2026 / 2027

Féminines jeunes : dates limites d'engagements

U9F/U11F jusqu'au **13/09** - pratique foot à 5.

U12F/U13F jusqu'au **06/09** – pratique foot à 8.

U14F/U16F jusqu'au **06/09** – pratique foot à 8.

U17F/U18F jusqu'au **06/09** – pratique foot à 8.

Masculins jeunes : dates limites d'engagements

U7 : jusqu'au **13/09** – pratique foot à 4. Journée de rentrée le 26/09 sur 2 sites (secteur Nord et Sud)

U9 : jusqu'au **13/09** – pratique foot à 5. Journée de rentrée en intra-clubs (Organisation d'un entraînement ou plateau ouvert aux non licenciés), le 19/09.

U11 : jusqu'au **06/09** – pratique foot à 8. Journée de rentrée le 12/09.

U13 : jusqu'au **30/08** – pratique foot à 8. 1^{ère} journée le 12/09.

U15 : jusqu'au **30/08** – championnat pratique foot à 8 et foot à 11. 1^{ère} journée débutera par la Coupe Occitanie début septembre.

U17 : jusqu'au **23/08** – championnat pratique foot à 8 et foot à 11. 1^{ère} journée débutera par la Coupe Occitanie début septembre.

TECHNIQUE :

PROGRAMME FORMATIONS SAISON 2026/2027 :

Les formations d'éducateurs en 2026 sont positionnées comme suit :

- CFI U6-U9 : samedis 14/11/26 et 05/12/26 – 9h-12h et 14h-17h à Pradines,
- CFI U10-U13 : samedis 03/10/26 et 31/10/26 – 9h-12h et 14h-17h à Mayrinhac-Lentour,
- CFI U14-U19 : samedis 21/11/26 et 12/12/26 – 9h-12h et 14h-17h à Anglars.

Les formations en 2027 sont positionnées comme suit :

- CFI U6-U9 : samedis 06/03/27 et 03/04/27 - 9h-12h et 14h-17h lieu à déterminer,
- CFI U10-U13 : samedis 06/03/27 et 27/03/27 - 9h-12h et 14h-17h à Pradines,
- CFI Seniors : samedis 30/01/27 et 27/02/27 – 9h-12h et 14h-17h à Lalbenque.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois, une seule et même passion.

BAREME des FRAIS des OFFICIELS SAISON 2026/2027

FRAIS DE DEPLACEMENTS :

0,447 du Kilomètre (Trajet Aller + Retour)

Forfait Mission : 40€

INDEMNITE de MATCH

OBSERVATEURS & DELEGUES		Championnat + Coupes District	FRAIS ADMINISTRATIFS 15€*	
		Compétition	Arbitre Central	Arbitre Assistant
JEUNES	U14 & U15	Championnat + Coupes District	33 €	24 €
	U17	Championnat + Coupes District	33 €	24 €
	U19	Championnat + Coupes District	38 €	28 €
FEMININES		Championnat + Coupes District	50 €	29 €
SENIORS		Coupes District	55 €	29 €
		Championnat D1	55 €	75 € (Forfait)*
		Championnat D2	53 €	28 €
		Championnat D3 & D4	50 €	28 €
		Coupe France & Coupe Occitanie Tour District	55 €	38 €
		Futsal Féminines & Séniors 1/2 Journée	55 € (Forfait)*	
		Futsal Jeunes 1/2 Journée	48 € (Forfait)*	
		Tournoi Féminines Séniors 1/2 Journée	55 € (Forfait)*	
		Tournoi Féminines & Séniors Journée Complète	63 € (Forfait)*	
		Tournoi Jeunes 1/2 Journée	48 € (Forfait)*	
		Tournoi Jeunes Journée Complète	53 € (Forfait)*	

*FORFAIT INDEMNITE DE MATCH ET de DEPLACEMENT

*OBSERVATEURS FRAIS ADMINISTRATIF & Km A+R

Compte rendu de la réunion

Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA)

Du vendredi 15 mai 2026

Présents :

MM Bernard BATS (président District) ; Robert NAVARRE (président CDA) ; Patrick GOUSSET ; Damien HUG ; Louis DOMINIQUE ; Armando VIDEIRA ; Mmes Marine GALTHIE ; Cinthia MOLINA (en distanciel) ; Fanny VAYSSIERES.

Excusés :

MM Dominique BRAS ; Georges DA COSTA ; Jean Michel FABRE ; Nathan MAZEYRIE.

Absents :

Quentin BRU et Benjamin SORBET.

Intervention du président du District, M. Bernard BATS.

- Une réflexion est engagée sur l'utilisation de caméras individuelles pour les arbitres à compter de la saison prochaine. Leur exploitation reste toutefois complexe à ce jour. Ce dispositif pourrait être expérimenté sur des rencontres identifiées comme « à risque ».
- Rappel concernant le **carton blanc** : à partir de la saison prochaine, il sera appliqué à l'ensemble des compétitions jusqu'au niveau **R1** inclus. Une modification du règlement actuellement en vigueur sera apportée. Lorsqu'un capitaine est gardien de but et qu'un dirigeant reçoit un carton blanc, c'est le **vice-capitaine** qui assurera les échanges avec l'arbitre pendant la durée de la sanction.

Intervention du président de la CDA, M. Robert NAVARRE.

- L'Assemblée Générale des arbitres se tiendra le 4 juillet 2026 à Assier, avec le concours du club de Fons.
- Une demande de réintégration au sein du District du Lot a été adressée par un arbitre. Après examen, la CDA émet un avis favorable, sous réserve du respect des conditions fixées.
- Un arbitre a fait l'objet d'une suspension conservatoire dans l'attente de sa comparution devant la CDA, à la suite d'un important manquement administratif.
- Il est demandé à l'ensemble des arbitres de se présenter à l'Assemblée Générale en portant la tenue officielle fournie par le District.
- Trois arbitres préparent leur candidature au niveau Ligue pour la saison 2026-2027 :
 - Christophe Jauberti
 - Alexis Boucher
 - Arthur Latapie
- Quentin Brut, représentant des clubs au sein de la CDA, a présenté sa démission pour des raisons professionnelles. Son remplacement sera effectué prochainement.
- Fanny Vayssière assure désormais les désignations, permettant à Robert Navarre de se consacrer à d'autres missions au sein de la commission. Cette nouvelle organisation est satisfaisante à ce jour.
- Les désignations des arbitres pour les finales départementales ont été validées.

- La CDA a adopté une modification du nombre minimal de rencontres à diriger pour qu'un arbitre puisse couvrir son club. Les nouveaux seuils sont les suivants :

.17 rencontres pour un arbitre senior ;

.15 rencontres pour un arbitre officiant exclusivement en compétitions de jeunes ;

Les arbitres stagiaires devront diriger deux rencontres par mois. Ceux reçus à la session de février 2027 devront effectuer six rencontres au total avant la fin de la saison.

L'ensemble des arbitres a été observé au moins une fois au cours de la saison. Les arbitres de D1 ont, quant à eux, bénéficié de deux observations.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 21 h 43.

Le Président de la CDA,
R. NAVARRE

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE CDA DU 4 JUILLET 2026 A ASSIER

55 arbitres et délégués étaient présents.

La réunion a débuté à 9 h 30, après l'émargement, sous la présidence de Robert Navarre, président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) du Lot.

Allocutions d'ouverture :

- Intervention de Maxime Huc, maire d'Assier.
- Intervention de Bernard Bats, président du District du Lot.

Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Pôle Formation – Damien Hug

- 14 stagiaires ont été formés cette saison, dont 3 jeunes arbitres et 1 très jeune arbitre.
- 3 candidats sont proposés au niveau Ligue pour la saison 2026-2027, dont 1 jeune arbitre et 1 très jeune arbitre.
- Les 6 candidats Ligue de la saison 2025-2026 ont tous été validés en qualité d'arbitres de Ligue ou de jeunes arbitres de Ligue.
- Le classement des arbitres de D1 et D2 a été validé par le pôle Formation et le bureau de la CDA, en tenant compte des résultats obtenus aux deux questionnaires ainsi que des observations réalisées sur le terrain.

Pôle Discipline – Jean-Luc Boyer (excusé)

- Aucun problème majeur concernant les arbitres n'est à signaler. Les situations rencontrées ont été traitées par la commission.
- 9 arbitres ont toutefois fait l'objet d'une sanction prononcée par la commission ou par le bureau de la CDA, allant d'une semaine à un an de suspension.

Pôle observations et tutorat

- Tous les arbitres ont été observés au moins une fois au cours de la saison, et deux fois pour les arbitres de D1. Les jeunes arbitres départementaux (JAD) ont bénéficié de plusieurs observations.
- Les arbitres stagiaires ont été accompagnés par un tuteur à 4 ou 5 reprises, tandis que les jeunes arbitres ont été suivis sur la quasi-totalité de leurs rencontres.
- Cet accompagnement représente un investissement financier important pour le District. Il témoigne de l'intérêt porté à l'arbitrage par le président du District et l'ensemble du Comité Directeur.

Pôle désignations :

- Fanny Vayssière assurera désormais cette fonction.
- Il est demandé à chacun de respecter strictement le protocole de communication transmis. Le téléphone ne devra être utilisé qu'en cas d'urgence le jour du match, dans le respect de la vie personnelle de la responsable des désignations.
- Les indisponibilités devront être communiquées dans les délais impartis.
- Les desiderata devront également être renseignés avec précision.

Fin de carrière :

Les remerciements de la CDA sont adressés aux arbitres qui mettent un terme à leur carrière :

- Damien Hug, après 22 années d'arbitrage.
- Jean-Paul Lamaille, après 33 années d'arbitrage. À cette occasion, Bernard Bats, président du District, lui a remis la Médaille fédérale en reconnaissance de sa longue et remarquable carrière.

Secrétariat de la CDA – Georges Da Costa (excusé) :

- La fiche de renseignements sera transmise dans la semaine.
- Elle devra impérativement être complétée à l'ordinateur. Les fiches manuscrites ou transmises sous forme de photographie ne seront pas prises en compte.
- Les membres du secrétariat sont remerciés pour leur engagement.

Récompenses :

Sur proposition de la CDA, le Comité Directeur a nommé arbitres honoraires, en reconnaissance de leur engagement au service de l'arbitrage :

- Carine Bouyssou
- Fanny Vayssière
- Dominique Bras

Par ailleurs, Bernard Bats, président du District, a remis au nom de la FFF une plaque commémorative au président de l'EFFCA (Entente Fons – Fourmagnac – Camburat – Assier) à l'occasion du 50^e anniversaire du club.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est achevée à 11 h 30.

Robert Navarre,
Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage